

CATEGORIES B

1 RÔLE RESPONSABLE FEDERAL CATEGORIE B

- Il est le seul interlocuteur avec la FFAM et la DGAC
- Il validera en accord avec la DGAC les dates et lieux des épreuves de délivrances des autorisations de vol au niveau national
- Il communiquera les dates et lieux des sessions via la page internet fédérale et prévoira un moyen d'inscription pour les pilotes potentiels pour chaque session
- Il maintiendra le fichier fédéral des « autorisations de vol » à jour avec les données fournies par la DGAC (données nécessaires pour l'alimentation du champs « qualifications » pour les licenciés FFAM)
- Il fera un bilan annuel de l'activité de la catégorie qu'il remettra à la FFAM : nombre de sessions organisées, nombre de modèles présentés, taux d'obtention, faits marquants de l'année écoulée, etc.
- Il devra utiliser, ou mettre en copie l'adresse mail fédérale pour toute les communications liées à cette activité categories.b@ffam.asso.fr

2 RÔLE RESPONSABLE LOCAL CATEGORIE B

- Sensibilise les pilotes et les organisateurs de rencontres sur la réglementation liée à la catégorie B
- Organise avec les clubs et terrains de leur région les sessions de qualification :
 - Fixe les dates en accord avec le responsable fédéral
 - Obtient l'autorisation du responsable du site pour organiser la session
 - S'assure des dépôts de notam si besoin
 - S'assure que les pilotes ont une licence FFAM à jour, sinon demande un document attestant que leur modèle évoluant le jour de la certification est bien couvert par leur assurance (cas des pilotes étrangers)
 - S'assure que le pilote possède bien une autorisation de vol provisoire le jour de la qualification
 - Assiste le jour J le représentant de DGAC et représentera la FFAM sur le site.
- En fonction de ses compétences techniques :
 - Accompagnera les pilotes dans la rédaction de leur dossier
 - S'assurera que les dossiers et demande d'autorisation de vol provisoires sont correctement renseignés
 - Assistera la visite technique et les évolutions en vol (sous réserve de l'accord de la DGAC)
- Tout au long de l'année, il remontera au responsable fédéral les incidents ou accidents dont il aura connaissance afin de maintenir le listing de suivi des qualifications à jour
- Fera un bilan annuel de son activité dans sa ligue ou région (à remettre fin septembre de chaque année afin de rapporter ces informations lors de la dernière réunion du comité directeur de la FFAM de l'année).
- Afin que toutes les personnes du groupe de travail soient au même niveau d'information, il mettra l'adresse mail fédérale categories.b@ffam.asso.fr en copie de tous les échanges de mails que ce soit avec la DGAC et les pilotes.